Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES ARDENNES

Rapport d'activité 2015

Des services de l'Etat dans les Ardennes

Le mot du préfet des Ardennes.

La loi de décentralisation du 2 mars 1982 demande à chaque préfet d'établir annuellement un rapport d'activité de ses services.

Cette volonté répond à une considération très concrète : l'Etat en département est au service des collectivités et des populations au bénéfice desquelles il s'engage au quotidien. Il s'agit de faire œuvre de transparence dans l'exercice de ses missions et de rendre compte de son activité le plus largement possible.

Au-delà des chiffres et des illustrations, il s'agit surtout de faire partager le sens de l'action de l'Etat.

Sans être exhaustif, ce rapport offre un véritable panorama des missions et des actions poursuivies tout au long de l'année 2015 par les services de l'Etat. Il vous éclairera sur le rôle que l'Etat joue avec constance dans le département, au-delà même des fonctions régaliennes qui sont les siennes.

Les événements tragiques que notre pays a connu ont confirmé toute l'importance de garantir la sécurité et la protection des populations. Cette exigence est primordiale, qu'il s'agisse de lutter contre la délinquance, de faire de nos routes des endroits plus sûrs ou de prévenir des situations de crise ou de catastrophe naturelle.

Notre territoire a de nombreux atouts à mettre en valeur et des projets ambitieux sont portés par ses élus locaux. Au plus près des entreprises, il s'agit pour l'État de préserver l'emploi et d'offrir de nouvelles perspectives à ceux qui en sont éloignés. C'est également le rôle de l'Etat que d'accompagner les forces vives du département, pour permettre l'émergence d'actions innovantes.

Mon ambition pour 2016 est simple : faire que les services de l'Etat soient toujours plus proches et à l'écoute des besoins exprimés par les territoires ruraux et urbains, les élus, les artisans, les agriculteurs, les entrepreneurs, bref, de tous les ardents ardennais qui sont l'âme de ce département et le font réussir au quotidien.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Frédéric Perissat,
Préfet des Ardennes

SOMMAIRE

FOCUS : L'accueil des représentants de l'Etat

1. Assurer la sécurité, protéger la population
   1.1. Lutter contre la délinquance
   1.2. Améliorer la sécurité sur les routes
   1.3. Prévenir les risques et anticiper les crises
   1.4. La prévention de la radicalisation
   1.5. Garantir la sécurité des consommateurs

FOCUS : La sécurité du centre ancien de Sedan

2. Etre au plus proche des attentes de nos usagers
   2.1. Améliorer le service rendu au public
   2.2. Diversifier les modes de communication
   2.3. Rationaliser les moyens

FOCUS : Une année d'élections
Les projets structurants du département

3. Valoriser les richesses de nos territoires
   3.1. Accompagner et soutenir l'agriculture
   3.2. La transition énergétique
   3.3. Le pôle ENR
   3.4. Préserver, enrichir et valoriser l'architecture et le patrimoine

FOCUS : La revitalisation du centre ancien de Sedan
L'année du centenaire, le temps des commémorations

4. Agir en faveur des personnes vulnérables
   4.1. La rénovation urbaine
   4.2. L'accessibilité des bâtiments publics
   4.3. La politique de la ville

FOCUS : Le service civique a cinq ans

5. Accompagner les collectivités
   5.1. Financièrement, en soutenant l'investissement local
   5.2. Coopération communale et intercommunale
   5.3. En contrôlant la légalité des actes

FOCUS : Le bilan de la COPEC et l'installation de la CORA
Les PEDT et la réforme des rythmes scolaires

6. Soutenir l'activité économique et l'emploi
   6.1. Par des mesures spécifiques en faveur des publics éloignés du marché du travail
   6.2. Par l'accompagnement des entreprises en difficulté
   6.3. En luttant contre le travail illégal et la fraude au détachement transnational
   6.4. En accompagnant l'innovation

L'ACCUEIL DES REPRESENTANTS DE L'ETAT

Au cours de l'année 2015 les déplacements suivants ont été organisés dans le département :

13 février 2015 : Carole DELGA, Secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire pour une rencontre avec les acteurs de l'artisanat à Charleville-Mézières et la visite de l'entreprise d'insertion ABMS à Thilay.

15 juillet 2015 : Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, pour une réunion de travail sur la radicalisation à Revin et l'inauguration de la gendarmerie de Rethel

24 septembre 2015 : Fleur PELLERIN, Ministre de la Culture et de la Communication à l'occasion du festival mondial des théâtres de marionnettes, pour la visite du chantier des futurs locaux de l' École nationale supérieure des arts de la marionnette et du musée Rimbaud.

23 octobre 2015 : Thierry BRAILLARD, Secrétaire d'État aux sports pour la promotion de l'action « citoyens du sport », la visite de la salle de basket ARENA à Charleville-Mézières et du club de roller-hockey à Rethel.

2 novembre 2015 : Myriam EL KHOMRI, Ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social pour la visite du CFAI de Charleville-Mézières, de l'agence pôle emploi et de l'entreprise Stévenin Nollevaux aux Hautes Rivières.

1. Assurer la sécurité, protéger la population

1.1. Lutter contre la délinquance

Plan départemental de prévention de la délinquance

Le plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017 signé le 24 janvier 2014 après une concertation de l'ensemble des acteurs locaux concernés a permis de maintenir le suivi des jeunes en difficultés par le biais d'échanges avec l'ensemble des partenaires (Parquet, protection judiciaire de la jeunesse, forces de l'ordre, éducation nationale, collectivités, travailleurs sociaux…)

La politique de lutte contre les violences faites aux femmes reste également un des axes d'action prioritaire du PDPD. La mission d'évaluation des dispositifs de prévention des violences faites aux femmes s'est déplacée le 11 septembre 2015. Cet échange a permis de constater l'excellent maillage associatif dans le département.

Dans ce cadre, le préfet des Ardennes a contribué par l'intermédiaire du fonds interministériel de prévention de la délinquance à des actions de prévention dans les domaines de l'aide aux victimes et de la prévention chez les jeunes à hauteur de 110 959 euros.

La ville de Charleville-Mézières a également été soutenue dans le cadre de ce plan triennal dans la mise en œuvre de son projet de vidéosurveillance. Le FIPD a permis de subventionner 42,2% du projet de la collectivité, soit la somme de 295.010 euros.

CISPD

Créé par le décret du 17 juillet 2002, la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance l'a rendu obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans celles comprenant une zone urbaine sensible.

Le niveau intercommunal est une réponse appropriée à la mobilité de la délinquance sur un bassin de vie, dépassant le territoire d'une commune. Elle peut également être en adéquation avec les circonscriptions de sécurité publique. Cette approche est aussi l'occasion de rechercher des mutualisations de moyens, à la fois pour des actions de prévention éducative et sociale, mais également en matière de police municipale et de vidéoprotection.

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a confié aux EPCI des compétences en matière de prévention de la délinquance.

L'année 2015 aura été l'occasion d'installer le CISPD au sein de la grande agglomération Charleville-Mézières/Sedan, principal bassin de vie du département. Cinq autres intercommunalités ont été accompagnées dans leur stratégie de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance.

1.2. Améliorer la sécurité sur les routes

Les chiffres de l'année 2015 font apparaître une diminution des accidents (86 accidents contre 99 en 2014). Le département déplore 8 tués (12 en 2014) et 103 blessés (104 en 2014).

L'alcool reste responsable d'un accident sur cinq et d'un accident mortel sur trois dans notre département.

Pour répondre aux enjeux locaux, les contrôles routiers par les forces de l'ordre ont été renforcés : contrôles de zones aléatoires, opérations visibilités, opérations ciblées sur "les populations les plus vulnérables".

De nombreuses actions de prévention et de communication ont été menées, notamment :

- partenariat avec les clubs professionnels de football et de basket professionnels ardennais : CSSA à Sedan, Les Flammes et l'Etoile à Charleville-Mézières.

- campagne de distribution de serviettes imprimées dans 17 lycées du département, 2 restaurants universitaires, le restaurant inter-administratif de Charleville-Mézières et PSA Peugeot-Citroën aux Ayvelles.
- une action de sécurité routière le 14 décembre 2015 afin de sensibiliser le personnel de la DDT, de la préfecture et de la DDCSPP à la conduite en hiver et aux contrôles des phares.

L’ensemble de médias se font l’écho de la politique locale menée en matière de lutte contre l’insécurité routière, notamment une station de radio locale de grande écoute qui, dans le cadre d’un partenariat, diffuse tout au long de l’année des spots locaux autour des enjeux de sécurité routière.

Une campagne de communication, juste avant les fêtes de fin d’année, a rappelé l'évidence d’avoir un conducteur responsable à l’occasion des repas festifs. Des visuels SAM ont été apposés à l’arrière des 36 bus de la compagnie de transports de Charleville-Mézières sur 26 communes durant 15 jours.

1.3. Prévenir les risques et anticiper les crises

Planification de sécurité civile

Une circulaire du Ministre de l'intérieur demande à chaque préfet d'organiser dans son département 4 exercices de sécurité civile par an afin de favoriser le travail inter-services dans le cadre du plan ORSEC.

Dans les Ardennes, les exercices suivants ont été organisés en 2015 :

- **mise en oeuvre de la cellule d'information du public** (CIP) les 27 et 28 mai 2015 permettant de tester la disponibilité des télé-opérateurs volontaires et la montée en puissance de cette cellule dédiée à la mise en oeuvre d'un numéro vert et à l'accueil téléphonique des proches de victimes dans des circonstances dramatiques.
- "SATER" le 5 juin 2015 de 18h30 à 21h30 consistant en la **recherche d'une balise d'un aéronef** de tourisme à la suite de sa collision avec un avion de chasse militaire atterrissant de toute urgence sur l'aérodrome de Belval.
- **pollution accidentelle de la Meuse** le jeudi 8 octobre 2015, à la suite d'une fuite d'hydrocarbure provenant d'une péniche. Cet exercice a permis de tester la chaîne d'information prévue dans le plan d'alerte pollution et le déploiement réel de moyens sur le terrain par les services du SDIS.

- **viabilité hivernale** le jeudi 10 décembre 2015 simulant une alerte météo vigilance orange " Neige-Verglas" et entraînant d'importantes perturbations de la circulation (arbres tombés sur le voie, car et train bloqués...). Le COD et la CIP ont été activés.

Par ailleurs, le service interministériel de défense et de protection civiles a participé à des exercices de sécurité ponctuellement organisés par d'autres établissements : exercice civilo-militaire avec la zone de défense Est, exercice de sécurité incendie au CHS Bélair de Charleville-Mézières, exercice de sûreté avec la centrale nucléaire de Chooz, exercice inondation avec l'EPAMA.

Rencontres autour de le sécurité civile

Dans le cadre des rencontres de la sécurité intérieure qui se sont déroulées du 7 au 10 octobre 2015, une journée porte ouverte a eu lieu à la préfecture le samedi 10 octobre 2015. Durant cette journée, différents acteurs étaient présents pour sensibiliser la population en matière de sécurité routière, de gestion de crise et de sécurité civile.

En outre, pour la première fois, le centre de crise de la préfecture a reçu la visite des élèves de la classe "défense" du lycée Monge. Ces derniers ont été associés à la rédaction d'un scénario de crise et à un exercice d'activation de la cellule d'information du public (CIP) dédiée à l'accueil téléphonique des proches de victimes.

Les exercices d'activation de la CIP, l'amélioration des procédures de gestion de crise ainsi que la rédaction d'un plan de communication de crise ont contribué à l'obtention de la certification Qualipref 2.0, label attribué par le ministère de l'Intérieur à la préfecture de Ardennes fin 2015.

Vigipirate

L'année 2015 a été marquée par les attentats de Paris et par des actes de malveillance à l'encontre de sites industriels sensibles, mobilisant fortement le service interministériel de défense et de protection civiles. Des consignes de sécurité ont été diffusées aux maires et forces vives du territoire en application du plan Vigipirate afin de rappeler notamment les mesures de vigilance à mettre en oeuvre.

Dans ce contexte, une attention particulière a été portée à l'organisation des grands rassemblements afin que les dispositifs de sécurité y soient renforcés : Cabaret Vert en août (85 500 festivaliers sur 3 jours), festival mondial des théâtres de marionnettes en septembre (168 500 festivaliers), fête de la bière, Dancetination...

Prévention

1. *Approbation du PPI du CNPE de Chooz*

Dans de la domaine de la prévention des risques nucléaires, le plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale de Chooz a fait l'objet d'une révision complète suite à l'organisation d'un exercice national réalisé en septembre 2014.
Ce plan précise les modalités de prise en compte d'un incident pouvant entraîner un rejet radioactif par les pouvoirs publics et organise les conditions de mise à l'abri et d'évacuation des populations environnantes. Après une phase de consultation publique, le PPI a été approuvé le 13 avril 2015.
Il a fait l'objet en fin d'année 2015 d'une plaquette d'informations à destination des habitants de la zone du PPI

2. *Déminage*

En matière de déminage, le département a été une fois encore fortement concerné par la découverte des obus, mines et autres engins de guerre. En 2015, sur demande de la préfecture des Ardennes, le service de déminage du Ministère de l'Intérieur, basé dans la Marne, a procédé dans le département à l'enlèvement de 7 662 Kg de munitions.

3. *Convention relative à la procédure gaz renforcé*

Une rencontre a été conjointement organisée par la préfecture et GrDF le jeudi 17 décembre 2015 visant à sensibiliser les élus, maîtres d'ouvrage et maître d'œuvres aux risques relatifs à l'endommagement des réseaux de gaz lors de travaux.
Une démonstration simulant une fuite de gaz a été réalisée par GrDF, avec l'appui des sapeurs-pompiers, sur leur site d'exploitation à Sedan. A l'issue de cette journée, une convention entre l'Etat, les sapeurs-pompiers et GrDF, a été signée, afin de renforcer et faciliter la mise en oeuvre des mesures de sécurité en cas de fuite de gaz dans le cadre de la procédure gaz renforcée (PGR).

4. Sécurité incendie dans les ERP

Le service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) est chargé, en lien avec le service départemental d'incendie et de secours, du suivi et de la réalisation des visites de sécurité des établissements recevant du public (ERP) dans l'arrondissement de Charleville-Mézières, ainsi que des visites effectuées au titre de la sous commission départementale pour les établissements de type U (établissements de soins) et J (structures d'accueil pour personnes âgées ou handicapées).

En 2015, pour l'arrondissement de Charleville-Mézières, 63 ERP ont fait l'objet d'une visite de sécurité, soit pour un contrôle périodique, soit après travaux ou pour avis technique. Sur l'ensemble de ces visites, 7 établissements ont fait l'objet d'un avis défavorable.

S'agissant de l'activité de la sous-commission départementale, 109 visites ont été effectuées, donnant lieu à 105 avis favorables et 4 avis défavorables.

Enfin, en 2015, le commission de sécurité a procédé à la visite de sécurité et rendu un avis favorable à l'homologation de la nouvelle salle de Basket "Caisse d'épargne Aréna" de Charleville-Mézières à l'issue des travaux de réhabilitation réalisés par la communauté de commune Ardennes Métropole.

5. Les feux d'artifices

Les collectivités et artificiers organisateurs de feux d'artifices de catégorie C4 ou K4 (ou d'autres catégories si le poids total de matière active dépasse 35 Kg) ont l'obligation de déclarer en préfecture les spectacles pyrotechniques. Au titre de l'année 2015, 49 déclarations ont été déposées et vérifiées par le service interministériel de défense et de protection civiles.

Une brochure a été adressée à l'ensemble des mairies en avril 2015 rappelant la réglementation, les modalités de déclaration et les mesures de sécurité à respecter.

1.4. La prévention de la radicalisation

Comme les autres pays européens, la France est aujourd'hui confrontée au risque de basculement de jeunes garçons et de jeunes filles dans l'engagement radical violent, le plus souvent en lien avec les filières terroristes.

Les Ardennes n’échappent pas à ce phénomène. C'est la raison pour laquelle le préfet réunit mensuellement une cellule de prévention de la radicalisation avec tous les acteurs institutionnels et associatifs du département concernés par la problématique.

En complément de cette action opérationnelle, un séminaire sur la prévention de la radicalisation à l’échelon départemental a été organisé le 5 juin 2015 et a permis d’accueillir les représentants du comité interministériel pour la prévention de la délinquance du Ministère de l’intérieur (CIPD), ceux du centre d’étude du fait religieux contemporain (CEFRELCO) et ceux de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES). Il a réuni plus de 150 personnes qui ont unanimement apprécié l’initiative et, ont, à l’occasion d’échanges nourris avec les orateurs, démontré la nécessité d’un large partage de l’information au niveau départemental.

Afin d'accompagner les travaux de la cellule dans la détection des indicateurs de basculement et dans la démarche de prise en charge des familles, l'intervention de l'équipe mobile du centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'Islam (CPDSI) a été sollicitée et s'est déplacée dans le département le 5 octobre 2015. Cette rencontre a été l'occasion de confier des cas préoccupants à l'équipe qui assure désormais un suivi personnalisé.
Dans le cadre des échanges transfrontaliers, une rencontre avec les autorités belges a été organisée le 9 novembre dans les Ardennes par le préfet afin d'engager une réflexion spécifique sur la thématique avec son homologue de la province de Namur. La réunion a permis d'exposer le phénomène de la radicalisation et son traitement, y compris le volet préventif en y associant les service de sécurité civiles et militaires ainsi que les autorités judiciaires des deux territoires.

1.5. Garantir la sécurité des consommateurs

La lutte contre la tuberculose bovine

Depuis 2012, une résurgence de la tuberculose bovine a été constatée dans le département (14 foyers au cours des quatre dernières années). Des mesures strictes d'assainissement ont été appliquées sur les cheptels infectés, et un dispositif de dépistage a mis en œuvre en concertation avec les organisations professionnelles agricoles et vétérinaires, notamment dans des périmètres élargis autour des foyers détectés. Ces mesures de lutte ont été conduites efficacement, avec un soutien technique, financier et personnalisé aux éleveurs concernés, de la part de l'État et des représentations professionnelles.

La situation fin 2015 est favorable puisqu'un seul foyer a été détecté au cours de cette année, mais celle-ci n'est pas encore totalement stabilisée et des mesures demeurent en vigueur notamment dans la zone sud du département où la majeure partie des foyers a été mise en évidence.

En complément et depuis 2013, un dispositif de surveillance a été appliqué sur la faune sauvage, qui peut aussi être impactée par cette maladie et constituer occasionnellement un "réservoir" de la maladie. Le dispositif a été déployé en lien avec la Fédération Départementale de Chasseurs et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : les contrôles menés sur les sangliers et les cerfs se sont avérés négatifs, mais des contaminations ont été découvertes sur des blaireaux, toujours dans la zone sud.

Compte tenu des évolutions favorables constatées, tant sur les élevages que sur la faune sauvage, les mesures de surveillance ont pu être allégées en dehors de la zone sud qui demeure considérée comme « à risque ».

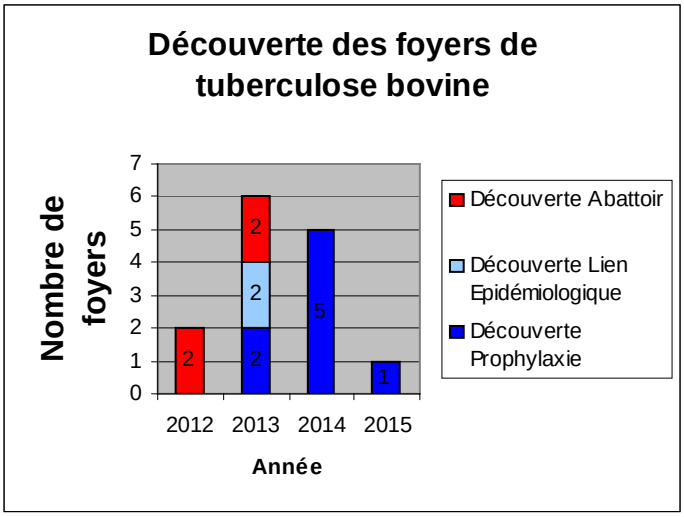

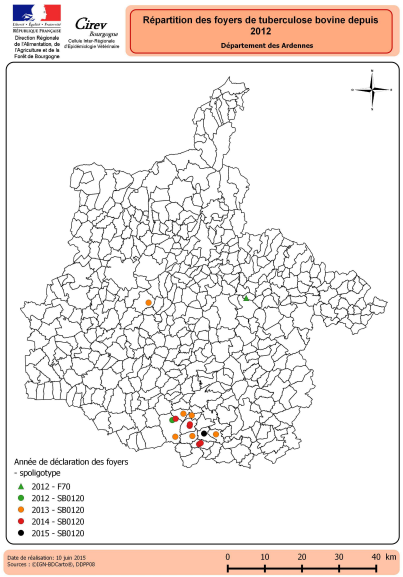

LA SECURITE DU CENTRE ANCIEN DE SEDAN

Le centre ancien de Sedan souffre régulièrement de troubles liés au comportement incivique, voire délictuel, de quelques familles. Cette situation déprécie l'attractivité du centre historique de la ville, mettant en péril les projets de rénovation urbaine portés par l'Etat et les collectivités et le renouvellement des classes socio-économiques de ce secteur.

Afin de définir une stratégie globale d'intervention, le préfet a constitué un groupe de suivi en août 2015 associant le maire de Sedan et le Procureur de la République. Il s'est réuni à la sous-préfecture de Sedan le 15 septembre 2015, pour convenir des actions à mener, puis le 21 octobre 2015, sous la présidence du préfet, pour dresser le bilan du plan d'actions mis en œuvre.

Si la mobilisation des services de police était déjà forte sur le centre ancien, des contrôles ont en outre été renforcés sur réquisition du Procureur. Ils ont permis un relevé systématique des infractions, donnant lieu à des amendes ou à des peines plus lourdes ; l'organisation de contrôles conjoints de la police nationale et des douanes ; l'organisation de patrouilles mixtes avec un renforcement de la mobilisation de la police municipale ; la conduite d'opérations « coup de poing » sur certains établissements identifiés comme étant à l'origine de troubles de voisinage ; des contacts réguliers avec les riverains plaignants, les bailleurs privés et les commerçants du quartier. Par ailleurs, la ville de Sedan a décidé de consolider son système de vidéoprotection par l'installation, début 2016, de 4 nouvelles caméras sur le périmètre concerné.

Le renforcement de la présence policière s'est traduite par une baisse significative des faits constatés. Une réponse pénale immédiate et ferme a en outre été apportée (comparution immédiate et incarcération de 4 meneurs pour des durées de 8 à 12 mois). Ces résultats positifs ont eu un impact important sur les commerçants et les habitants du quartier.

Sur le volet social et logement, les services de la ville ont poursuivi leur travail de proximité avec les propriétaires et les locataires des immeubles du périmètre concerné : incitation à un relogement pour les locataires ; démarche auprès des propriétaires relatives aux procédures d'insalubrité et aux aides mobilisables en vue de la réhabilitation des immeubles ; poursuite de la procédure de péril engagée par la ville de Sedan sur certains immeubles.

2. Etre au plus proche des attentes des usagers

2.1. Améliorer le service au public

L'amélioration de la relation avec les usagers constitue une priorité pour la préfecture des Ardennes qui, à travers une constante recherche de qualité de service, mène une action de modernisation de l'action publique. Pour cela, la préfecture s'est engagée dans une démarche de qualité de service depuis plusieurs années. Afin d'inscrire dans la durée les résultats obtenus dans le cadre du référentiel Marianne et de s'adapter aux nouveaux modes de communication numériques, la préfecture a poursuivi ses efforts en vue d'obtenir une labellisation du référentiel Qualipref 2.0, label obtenu le 29 octobre 2015.

<u>Une démarche de labellisation par rapport à des engagements de service précis et mesurables.</u>

Qualipref 2.0 intègre une offre de services numériques complémentaires des modalités d'accueil physique (prise de rendez-vous en ligne, information par SMS de la mise à disposition d'un titre, présence sur les réseaux sociaux,...) et un socle d'engagements communs aux services accueillant du public (délais de réponse réduits, informations sur les pics d'affluence, etc.).
Ces engagements sont répartis en 3 modules :
- le module "relations générales avec les usagers", qui concerne l'ensemble des services recevant du public (physiquement, par téléphone ou par courriel);
- le module "relations avec les collectivités territoriales", qui concerne plus spécifiquement la Direction des relations avec les collectivités locales. A ce titre, les actions, les procédures et les engagements de service ont été mis en œuvre à l'aide de nouveaux outils communs à la préfecture et aux sous-préfectures;
- le module "communication de crise".

Le plus important est le module "relations générales avec les usagers", qui est inter-services. La Direction de la réglementation et des libertés publiques est tout particulièrement concernée avec ses activités de guichet.
Le COPIL Qualipref 2.0 s'est réuni à de multiples reprises pour évaluer l'avancée des travaux des groupes et valider les propositions.
Ainsi les horaires d'accueil physique et téléphonique des étrangers ont été modifiés pour améliorer leur confort et la confidentialité des échanges au guichet, pour limiter le nombre d'appels perdus, et enfin pour diminuer les délais de traitement des dossiers hors guichet.
Un planning effectif depuis mars 2015 prévoit de nouvelles plages et modalités d'accueil. En outre, des demi-journées sont réservées à un accueil sur rendez-vous et d'autres à un accueil sans.
Un module de prise de rendez-vous par internet pour les étrangers a été mis en place.
D'autres actions peuvent être citées, comme la mise en place de la boite « dépôt express » dans le hall d'accueil pour les certificats d'immatriculation, l'affichage d'informations à destination du public, la création d'un serveur vocal, la rédaction de fiches-action de bonnes pratiques ou le suivi de formations relatives à l'accueil.
Qualipref 2.0 est donc une démarche qui a permis d'améliorer les conditions de travail, d'innover et d'améliorer la qualité de nos démarches quotidiennes en faveur du public. Tous ces efforts sont appréciés des usagers, comme l'a démontré la dernière enquête de satisfaction réalisée fin 2015.
Un comité local des usagers composé d'administrations, d'élus et d'associations s'est réuni en juin 2015.

2.2. Diversifier les modes de communication

Communication numérique :

Depuis sa création en 2014, le compte Twitter @Prefet08 permet de communiquer sur les politiques publiques de portée nationales et locales. Ce compte n'a cessé de gagner de nouveaux abonnés et a dépassé les 1500 abonnés au 31 décembre 2015.

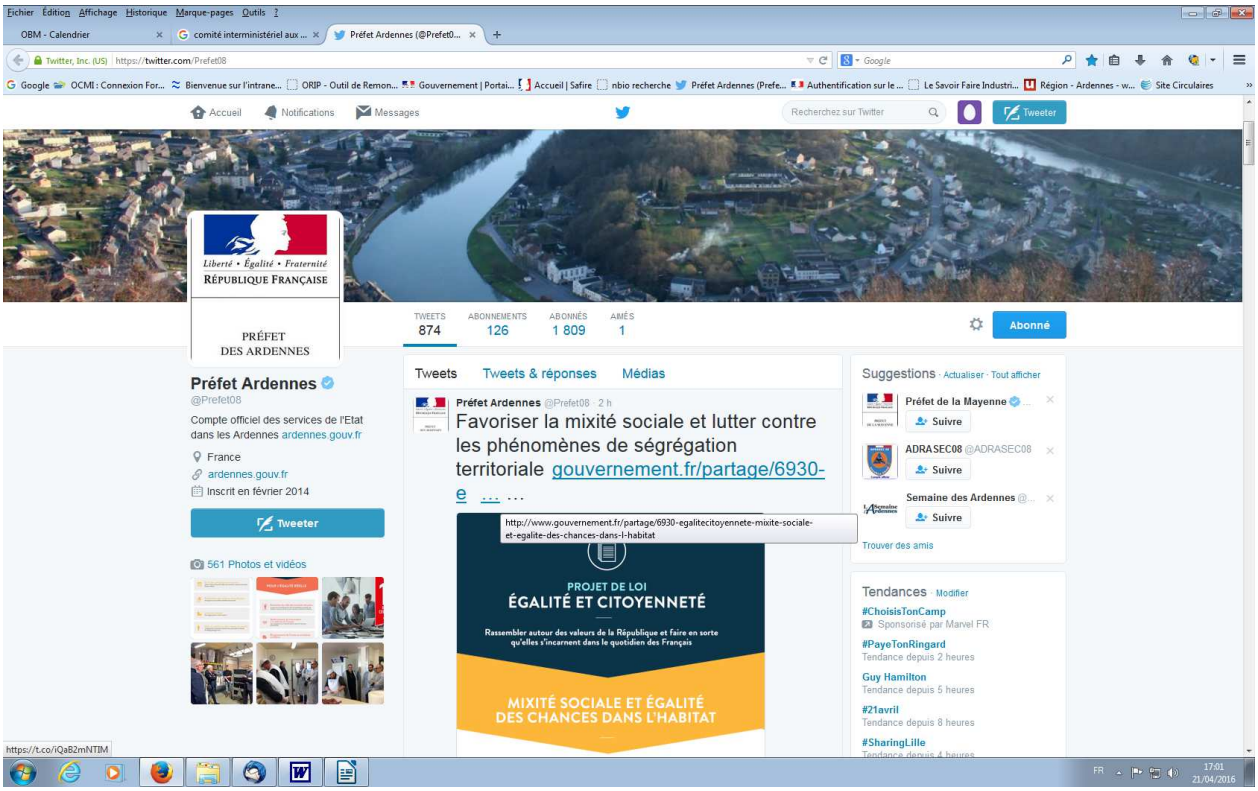

Communication institutionnelle :

En 2015, 4 numéros de la lettre des services de l'Etat ont été diffusés.

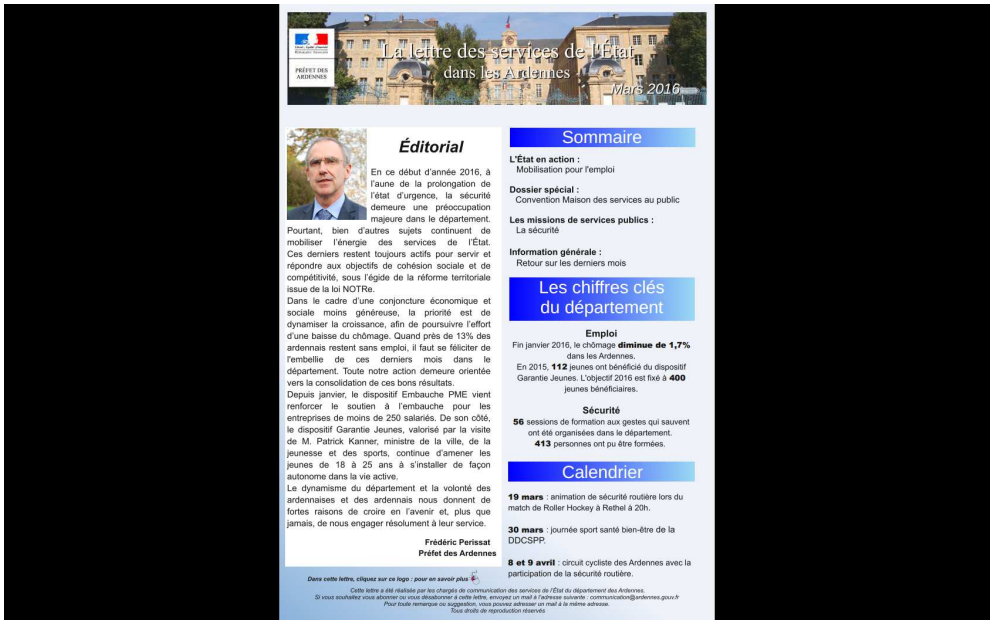

2.3. Rationaliser les moyens

Le regroupement des services de la DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) des Ardennes

Depuis sa création en 2010, les services de la DDCSPP étaient « dispersés » sur 4 sites sur Charleville-Mézières, rendant difficile le fonctionnement interne de cette direction, mais constituant également un obstacle à sa bonne identification par le public.
Au mois de septembre, tous les services ont pu être regroupés sur un seul site à Charleville-Mézières, au 18 avenue François Mitterrand.

La création de plateformes régionales

Deux plateformes régionales ont été installées en Champagne-Ardenne pour l'instruction des passeports et des demandes de naturalisation.
Le ministère de l'Intérieur a engagé une réforme destinée à centraliser l'instruction des passeports au niveau régional (action prévue par le programme ministériel de modernisation et de simplification). Le passeport est délivré dans le cadre d'un processus intégralement dématérialisé, adapté aux démarches de mutualisation des tâches d'instruction. Cette réforme s'est traduite par la création d'une plateforme par région. En Champagne-Ardenne, elle a été installée à Troyes le 7 janvier 2015.
La plateforme interdépartementale d'instruction des demandes de naturalisation (par mariage et décret) en Champagne-Ardenne est située à la sous-préfecture de Reims. Elle est opérationnelle depuis le 15 septembre 2015.

UNE ANNEE D'ELECTIONS

Le bureau a été mobilisé dans l'organisation de deux élections politiques au cours de cette année (travaux de mise sous pli, recrutement de personnels, soirées électorales, participation aux différentes commissions, ...).

Elections départementales des 22 et 29 mars 2015

La loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral a instauré d'importantes modifications :

- les conseils généraux et les conseillers généraux sont renommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux ;
- les conseils départementaux sont renouvelés dans leur ensemble, et non plus par moitié en deux séries, tous les six ans ;
- les conseillers départementaux sont désormais élus au scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours : deux conseillers départementaux de sexe différent formant un binôme sont élus dans chaque canton au scrutin majoritaire à deux tours.

Le département des Ardennes compte 19 cantons et 38 conseillers départementaux.
75 binômes étaient présents au 1er tour et 39 au second tour.
Un seul binôme a été élu au 1er tour (canton de Château-Porcien) et 18 au second tour.

Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015

Ces élections ont eu lieu dans le cadre de la nouvelle carte des régions prévue par la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral. Dans le cadre de la réforme territoriale, le nombre de régions a été réduit, passant de 22 à 13. Les régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine ne font qu'une seule région depuis le 1er janvier 2016. Sur les 169 conseillers régionaux élus en 2015, les Ardennes en compte 7.

A été expérimentée à l'occasion de ces élections, la mise en ligne de la propagande sur le site du ministère de l'Intérieur.

9 listes étaient présentes au 1er tour et 3 au second tour.

LES PROJETS STRUCTURANTS DANS LE DEPARTEMENT

Le PPP barrages Aisne-Meuse

Le 24 octobre 2013, Voies Navigables de France (VNF) a signé un contrat de partenariat public-privé avec le groupement BAMEO (société de projet regroupant VINCI, SHEMA et SOC 43) pour la reconstruction de 29 barrages à aiguilles sur l'Aisne (4 barrages) et la Meuse (25 barrages dont 21 dans les Ardennes et 4 dans la Meuse) d'ici 2020.

Les nouveaux barrages, dont les travaux ont commencé en avril 2015, sont des barrages gonflables à l'eau qui permettent d'améliorer les conditions de travail, de fiabiliser la gestion hydraulique de la rivière et de mieux intégrer les préoccupations environnementales. Le projet global inclut aussi la réalisation et l'exploitation de 3 micro-centrales hydroélectriques (Givet, Fumay et Ham-sur-Meuse). Le montant total des travaux est de 312 M€.

Le chantier de l'A304

L'A304 a été déclarée d'utilité publique par décret du 28 février 2007. D'une longueur de 31 km, son coût prévisionnel de projet à terminaison est de 430 M€. Sa mise en service est prévue fin 2017. Le chantier se poursuit de manière efficace.

Par ailleurs, le barreau de raccordement entre l'A304 et la RN 43 actuelle, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental des Ardennes, a été soumis à enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique entre le 31 août 2015 et le 1er octobre 2015.

Le port de Givet

Dans le cadre du contrat de projets État-Région 2007-2013 et du contrat de développement économique des Ardennes (CDEA), amplifié par le contrat de redynamisation du site de défense (CRDS), des investissements importants ont été réalisés. C'est notamment le cas du quai des 3 fontaines qui a été inauguré le 2 octobre 2015. Ainsi, le port de Givet occupe une position stratégique à l'extrémité d'un itinéraire fluvial accessible aux bateaux du gabarit de 1 350 tonnes venant des ports de la mer du Nord, via la Belgique. En 2014, 244 000 tonnes de produits ont été chargés et 75 000 tonnes déchargés.

La ligne ferroviaire Charleville – Givet

La ligne Charleville-Mézières – Givet, longue de 46 km, dessert 15 villes. Avec plus de 820 000 voyageurs, il s'agit de la 2ème ligne TER de Champagne Ardenne. La ligne présente une fragilité due à son ancienneté et à l'hétérogénéité de ses composants qui est à l'origine de mesures de ralentissements. Le coût des travaux nécessaires est estimé à environ 140 M€. Dans le cadre du CPER 2015-2020, deux premières tranches d'opérations ont été programmées pour un montant de 57 M€ dont l'Etat assure 30M€ soit plus de 52% du total.

La construction de la ligne à haute-tension Vesle – Seuil – Lonny

Ce projet consiste à remplacer la ligne 400 000 volts existante entre Charleville-Mézières et Reims par une nouvelle ligne de plus grande capacité, installée sur de nouveaux pylônes. Cet axe Nord-Sud qui relie Charleville à Reims structure le transport de l'électricité en Champagne-Ardenne et nécessite d'être adapté à la croissance de consommation et de production d'électricité, notamment avec le développement de la production des énergies renouvelables. La ligne actuelle sera démontée en 2017, après mise en service de la nouvelle ligne. Le montage des nouveaux pylônes a commencé en mai 2015 par hélitreuillage.

3. Valoriser les richesses de nos territoires

3.1. Accompagner et soutenir l'agriculture

L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre des modalités issues de la réforme de la politique agricole commune (PAC) qui n'a pas eu d'impacts sur le calendrier de versements des aides (avance en octobre et solde en décembre, sous la forme d'une avance de trésorerie). Une très forte communication de la DDT sur ce dispositif a permis d'informer en temps réel les exploitants agricoles.

Cette année a vu aussi la déclinaison par le Conseil régional de ses mesures en tant qu'autorité de gestion du FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural). Au niveau régional, c'est dans les Ardennes qu'il y a eu le plus de dossiers éligibles. Plus de 7,2 M€ ont ainsi été engagés en 2015 (financements État, Conseil régional, Conseil départemental, agences de l'eau et FEADER) concernant 186 dossiers.

Enfin, l'année 2015 a connu une crise importante dans les filières d'élevage, tant pour la filière lait (avec un prix du lait sous la barre des 300 €/1000 litres) que pour la filière viande. En conséquence, l'État a mis en place un plan de soutien exceptionnel à l'élevage comprenant une série de mesures structurelles et conjoncturelles. Au plan local, la DDT a piloté les différents comités départementaux d'urgence (CDU) qui se sont tenus dans la seconde partie de l'année. Plus de 200 exploitations agricoles parmi les plus fragilisées par la crise ont bénéficié d'une prise en charge d'intérêts bancaires pour une enveloppe de 870 000 €.

3.2. La transition énergétique

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 fixe des objectifs pour lesquels les services de l'Etat sont pleinement mobilisés. L'objectif de diminuer de 50 % la consommation énergétique finale par rapport à 2012 s'est concrétisé en 2015 par la distribution de 5,37 M€ d'aides de l'Anah dans le cadre du programme d'intérêt général « habiter mieux ». Ces aides ont permis la réhabilitation de 425 logements avec un gain énergétique moyen de 40 %.
Elles ont aussi donné de l'activité aux entreprises locales, dont 286 d'entre elles sont reconnues garant de l'environnement (RGE).
Les regroupements des services de la DDT, puis de la DDSCPP, ont également généré des économies d'énergie, tout comme la modernisation des deux chaudières du bâtiment de la DDT.
En ce qui concerne les énergies renouvelables, les objectifs de la loi portent leur part à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité. Sous l'impulsion du pôle énergies renouvelables des Ardennes et de ses groupes de travail, auxquels les collectivités sont associées, le seuil de 25% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique du département a été dépassé en 2015.
Au titre du nouveau conseil aux territoires, les services de l'Etat ont accompagné les collectivités qui ont candidaté pour être reconnues territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Des conventions ont été signées en 2015 pour accorder 500 000 € aux lauréats pour leur permettre de réaliser des projets exemplaires. C'est notamment l'exemple de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises qui a signé à l'été 2015 une convention avec le ministère de l'écologie (ex : installation d'un chauffage économique dans un camping, mise en place de bornes de recharge de véhicules électriques, aire de covoiturage, rénovation énergétique de bâtiments publics...).

3.3. Le pôle ENR

C'est dans le contexte de l'adoption du Paquet Energie-Climat et du Grenelle de l'environnement qui ont fixé comme objectif à la France d'atteindre 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en 2020 que les Ardennes ont souhaité, dès le début 2009, être proactives dans ce domaine. La production d'énergies renouvelables doit permettre au département de valoriser ses ressources, de développer de nouvelles activités, de créer des emplois et de dynamiser les territoires.

Pour susciter la demande, le pôle énergies renouvelable a associé depuis le début de l'année 2012 les communautés de communes, la communauté d'agglomération Ardennes-Métropole, et le Parc naturel régional des Ardennes (PNRA) à ses réunions. Ce sont les acteurs du territoire qu'il faut sensibiliser pour faire émerger de nouveaux projets. Les collectivités peuvent être à la fois maîtres d'ouvrage (et choisir pour leurs choix énergétiques d'utiliser des sources d'énergies renouvelables) et relais d'informations pour le public. Elles peuvent également mener des études de gisement ou de potentialité d'approvisionnement (méthanisation, bois-énergie...), ou encore attribuer des subventions (au m² de panneaux solaires thermiques installé...).

Le contexte actuel est particulièrement favorable au développement des énergies renouvelables avec :

- au niveau international, la COP21 qui s'est déroulée à Paris en décembre 2015 ;
- au niveau national, l'adoption récente de la loi sur la transition énergétique ;
- au niveau régional, la révision du schéma de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) qui a été approuvée par le préfet de région Champagne-Ardenne le 28 décembre 2015, ce qui apporte une stabilité pour quelques années pour la production d'électricité d'origine renouvelable ;
- au niveau départemental, la mise en avant, au sein du pôle énergies renouvelables, des travaux des groupes de travail par énergie et la très bonne part des énergies renouvelables dans la production ardennaise ; la reconnaissance, en 2015, de deux territoires à énergie positive.

Dans les Ardennes, fin 2014 (derniers chiffres connus), ErDF recensait 1 125 producteurs d'énergies renouvelables raccordés pour une puissance cumulée de 295,1 MW. Le cap des 300 MW a été franchi en janvier 2015.

3.4. Préserver, enrichir et valoriser l'architecture et le patrimoine

Le département des Ardennes se caractérise par de forts enjeux, tant en termes de patrimoine et d'architecture que de valorisation des paysages et d'aménagement du territoire. Nombre de communes possèdent des espaces ayant une réelle qualité paysagère ou architecturale sans faire l'objet de protection tandis que beaucoup de propriétaires manquent de financement pour protéger leur patrimoine.
Le service de l'architecture et du patrimoine des Ardennes a œuvré en 2015, pour :
- la promotion de la qualité patrimoniale, architecturale et urbaine :
* par la mise en place d'une exposition dans les locaux du service : « *MATIERES DE LUMIERE Balade carolo-macérienne à travers l'art du vitrail* » réalisée par le service territorial de l'architecture et du patrimoine des Ardennes
* par la participation aux journées des métiers d'art avec Catherine POCHYLSKI, maître-verrier
* par la participation à la première édition d'Ardenn' Orientation : mission Charleville-Mézières, organisée par le conseil départemental.

* par l'implication du STAP sur de nombreux projets et:
- le musée Rimbaud dans l'ancien moulin, classé au titre des monuments historiques, la scène de musiques actuelles dans un des bâtiments, inscrit au titre des monuments historiques, l'institut de
- la marionnette à Charleville-Mézières ;
- le Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés à Sedan ;
- l'étude des maisons éclusières VNF ;
- le recensement des cimetières militaires 14/18 en vue de la constitution du dossier de demande d'inscription à l'UNESCO.
* l'élaboration d'Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine sur les communes de Givet, Revin et Rocroi
* l'élaboration du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Charleville-Mézières et la révision du PSMV de Sedan
* la mise en place de permanences architecturales financés par la Direction régionale des affaires culturelles, notamment à Givet
- la conservation et la valorisation du patrimoine monumental :
* en poursuivant le diagnostic sur l'état sanitaire du patrimoine (protégé ou non au titre des monuments historiques) afin de préconiser les travaux nécessaires à la sauvegarde du patrimoine ardennais : 35 rapports de visite établis
* en poursuivant les travaux sur les monuments historiques : 203 200,48 € de subventions apportées par le ministère de la culture et de la communication, pour leur entretien, dont le château haut de Sedan.
* en renforçant le travail, en partenariat avec la Fondation du patrimoine sur le patrimoine non protégé
* pour la reconversion du Fort de Charlemont par un accompagnement pour hiérarchiser les interventions sur le bâti historique en vue de la cession
- la préservation et la mise en valeur des espaces protégés :
* en contrôlant et veillant à la préservation des espaces protégés, contribution à leur mise en valeur en participant à l'instruction des projets d'aménagement ou de travaux : 2 410 avis émis, 434 rendez-vous
Le département des Ardennes compte deux nouvelles protections au titre des monuments historiques en 2015:
L'église de Stonne, inscrite par arrêté du 31 mars 2015
Le décor du salon d'honneur de l'hôtel de ville de Rethel, inscrit par arrêté du 25 septembre 2015

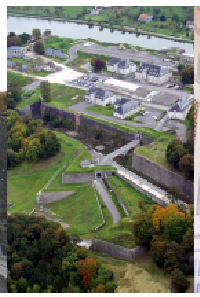

LA REVITALISATION DU CENTRE ANCIEN DE SEDAN

La ville de Sedan a été retenue au titre du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) et a signé, à ce titre, une convention avec l'État en octobre 2012. Le projet de requalification contractualisé avec la ville de Sedan vise un traitement global du centre ancien, s'appuyant sur les compétences et les moyens de l'État, de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et des collectivités locales. Les crédits mobilisés par l'ANRU sur ce projet s'élèvent à 5 M€. Les travaux commenceront, au premier trimestre 2016, par l'aménagement des places.

Parallèlement, une convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU) vise à développer la mixité de l'habitat privé du centre ancien de Sedan, à améliorer l'offre résidentielle et à résorber durablement les situations de mal logement. L'OPAH-RU permettra de traiter 200 logements, sur 5 ans. Cette opération est financée par l'Etat à hauteur de 5,64 M€ (dont 5,4 M€ de l'Anah) et par les collectivités (Conseil régional et Ardenne Métropole) à hauteur de 2,8 M€.

La DDT a coordonné l'élaboration de la convention d'OPAH-RU et d'un avenant au PRQAD, visant à prendre en compte un certain nombre de modifications apportées au projet initial. Ces deux documents ont été signés le 15 décembre 2015 à Sedan par l'ensemble des partenaires, en présence de Mme Blanche GUILLEMOT, directrice générale de l'Anah et de M. Nicolas GRIVEL, directeur général de l'ANRU.

Cette démarche ambitieuse, qui devrait s'achever à partir de 2020, contribuera à la dynamisation de l'économie du territoire, d'abord par un recours privilégié aux entreprises locales pour la réalisation des travaux mais également par le développement de l'attractivité de la ville de Sedan.

Les services de l'Etat, notamment la DDT, le STAP et la sous-préfecture de Sedan sont très impliqués dans chacune des phases de développement du projet.

La place d'Armes après les travaux (projet).

LE TEMPS DES COMMEMORATIONS ET LE CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Les commémorations patriotiques

En 2015, le cabinet du préfet a participé à l'organisation de 11 cérémonies nationales.
La cérémonie du 11 novembre fut cette année un moment fort de commémoration. Chaque année, il est accordée une place importante à la dimension intergénérationnelle de l'événement et au souci de transmission.
En plus de la présence active des scolaires, des jeunes sapeurs pompiers volontaires, des jeunes conseillers municipaux et des sportifs, des jeunes engagés du service civique étaient présents.
L'un d'eux, Bryan FROMONT, en service civique à la préfecture, a lu le message de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC).

Le centenaire de la Première Guerre Mondiale

Le label « Centenaire » permet de distinguer les projets les plus innovants et les plus structurants pour les territoires. Les projets retenus figurent sur le programme national officiel des commémorations du centenaire et sont éligibles à un financement de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale. La sous-préfecture de Sedan anime le comité départemental du centenaire dans les Ardennes.

Les dix projets présentés ont été retenus à la session 2015 du label « Centenaire » dans les Ardennes, sur un total de 466 au niveau national :

- Mairie de Thilay : La Grande Guerre 14-18 : le quotidien des habitants de la Semoy durant l'occupation et les enjeux du traité de Versailles ;
- Mairie de Noyers-Pont-Maugis : Le printemps de l'après-guerre ;
- Société d'histoire des Ardennes : édition d'un numéro spécial de la Revue historique ardennaise (*1914-1918 dans les Ardennes*) ;
- Groupe La Poste, en partenariat avec le conseil départemental : La Poste dans la Grande Guerre ;
- Ville de Sedan : Laissez-vous conter le monument allemand ;
- Ville de Sedan : manifestations 2015 pour le Centenaire de la Première Guerre mondiale ;
- Communauté de communes du Pays rethélois : Devoir de mémoire (1914-1918) : un nom sur un monument, un être humain ;
- Communauté de communes du Pays rethélois : Les petits détectives de la Grande Guerre ;
- Association des jeunes sapeurs pompiers de Vouziers : journée mémoire des jeunes sapeurs ;

- Mairie de Monthermé : randonnée conférence sur les traces des résistants à l'occupation allemande de 1914-1918 de la région ardennaise des vallées de Meuse et Semoy.

Trois des dix projets retenus ont obtenu une aide financières de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale.

Une rencontre a été organisé le 11 mai 2015, en présence de M. Damien BALDIN, conseiller territorial de la Mission centenaire, en vue d'une médiation autour du monument funéraire allemand construit en 1915 dans le cimetière Saint-Charles de Sedan. Ce monument unique en France est l'un des rares vestiges de l'occupation de l'armée allemande dans les Ardennes. Son état de détérioration avancé nécessite une restauration importante qui permettra de mieux le valoriser et de le sauvegarder pour les générations futures.
Une étude préalable à la réhabilitation, financée conjointement par la municipalité de Sedan et l'Etat (ministère de la défense), a été conduite fin 2015 par l'architecte en chef des monuments historiques de Champagne-Ardenne.

En outre, l'association Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre se mobilise pour porter le projet d'inscription du Monument allemand sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des sites funéraires et mémoriels de la Première Grande Mondiale.

Le monument allemand en 1915 et aujourd'hui

4. Agir en faveur des personnes vulnérables

4.1. La rénovation urbaine

Dans le cadre du 1er **Programme National de Rénovation Urbaine** (PNRU) se terminant en 2015. il a été possible d'engager la requalification complète du quartier d'Orzy à Revin, dernier projet à avoir été contractualisé sur le plan national. Celui-ci bénéficie de 10,4 M€ de crédits ANRU.
Dans le cadre du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l**e quartier Coeur de Vie de Rethel a été retenu au titre des projets de renouvellement urbain d'intérêt régional (PRIR). Ce projet global devrait générer à terme environ 16 M€ de travaux.

4.2. L'accessibilité des bâtiments publics

La loi de 2005 fixe un objectif général de mise en accessibilité pour l'ensemble de la chaîne de déplacement (cadre bâti, voirie et espaces publics, systèmes de transports). En éliminant les obstacles qui existent au sein et entre les différents maillons de la chaîne de déplacement, l'objectif est de permettre à tous et, en particulier, aux personnes à mobilité réduite de se déplacer partout avec le maximum d'autonomie. Selon la loi, l'ensemble des établissements qui reçoivent du public (ERP) auraient dû être accessibles pour fin 2014. Constatant le retard pris dans l'atteinte de cet objectif, le dispositif des Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'AP) a été mis en place fin 2014.

Le nouveau dispositif doit permettre de poursuivre la mise en accessibilité des ERP dans un cadre contractuel, sur la base de travaux clairement identifiés, d'un financement précis et dans un calendrier resserré (généralement limité à une période de 3 ans maximum). L'Ad'AP apporte de plus une sécurité juridique et financière en suspendant le risque de pénalité.

Afin d'informer largement les propriétaires et exploitants d'ERP sur ces évolutions réglementaires, la DDT a organisé 10 réunions sur l'ensemble du département. La rubrique accessibilité du site internet de l'État (http://www.ardennes.gouv.fr/) a été dotée de multiples informations et documents visant à simplifier la compréhension de la réglementation et sa mise en œuvre. Un important travail d'information a été réalisé en partenariat avec les chambres consulaires, organisations et fédérations professionnelles auprès des différents publics concernés.

Ce sont **814** dossiers liés aux Ad'AP qui ont été reçus par la DDT et qui correspondent à **2 430 ERP.** En outre, les établissements qui respectent la réglementation (820 ERP) devaient se faire connaître en déposant une attestation d'accessibilité. L'AdAP des services déconcentrés de l'État a également été déposé et porte sur 17 ERP.

4.3. La politique de la ville

La réforme

Succédant aux précédents contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), des contrats de ville de nouvelle génération ont été mis en œuvre en 2015 ; ces contrats ont été élaborés selon une nouvelle approche. Les quartiers bénéficiaires ont été ciblés sur la base d'un critère principal permettant de bien identifier les quartiers les plus en difficulté : le revenu médian des habitants. Pour les Ardennes, sont ainsi concernés Rethel (un quartier en géographie prioritaire) et l'agglomération Ardenne-Métropole (7 quartiers en géographie prioritaire). Trois communes, anciennement en CUCS, sont devenues territoires de veille active et continuent à bénéficier d'aides spécifiques : sur Fumay, Revin et Bogny-sur-Meuse.
Le contrat de ville est porté par l'intercommunalité dans le respect des prérogatives communales ; il est unique, complet, diversifié, et basé sur un projet de territoire ; il est signé par un large panel de partenaires pour une mise en œuvre opérationnelle résolument transversale, collaborative et co-responsable.
La participation des habitants et des associations est requise notamment par la constitution de conseils citoyens.
Ce contrat s'appuie également sur un nouveau programme de rénovation urbaine.
Ces contrats de ville, s'articulent autour de 4 piliers d'action principaux (cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi, citoyenneté et valeurs de la République), et 3 axes transversaux (jeunesse, égalité Femme-Homme, lutte contre les discriminations).
Les 2 contrats de ville et les 3 contrats en territoires de veille active, du département des Ardennes, ont été signés le 6 juillet 2015 lors d'une cérémonie unique rassemblant l'ensemble des partenaires impliqués.
Ce sont 1 200 000 € qui sont affectés en crédits spécifiques par l'état dans le département à cette politique. L'objectif est également de mobiliser au travers des objectifs identifiés précisément sur chaque territoire, tous les leviers d'action complémentaires relevant de cofinancements ou du droit commun au profit des quartiers qui en ont le plus besoin.

Signature des contrats de ville, le 6 juillet 2015

L’installation du conseil citoyen au sein du contrat de ville de Rethel

Le conseil citoyen du quartier prioritaire « Cœur de vie » de Rethel a été installé, sous la présidence du préfet, le 15 octobre 2015. Il est composé de 12 personnes volontaires dont 6 pour le collège « habitants » et 6 pour le collège « associations et acteurs locaux ». Le portage de la structure est assuré par la communauté de communes du Pays rethélois en lien avec la ville de Rethel.

Lors de cette réunion d’installation, le règlement intérieur de la structure a été validé et les membres du bureau ont été désignés.
Chargé de favoriser l’expression des habitants, d’appuyer les initiatives citoyennes et de co-construire le contrat de ville avec les élus et les acteurs institutionnels, le conseil citoyen a bénéficié, en 2015, d’une enveloppe de 12 480 € qui a permis de financer des animations de quartier.

LE SERVICE CIVIQUE A CINQ ANS

Créé en 2010, le service civique permet aux jeunes de 16 à 25 ans de consacrer une partie de leur temps à la collectivité en s'engageant de façon temporaire sur une mission d'intérêt général, dans des domaines variés (action culturelle, sport, environnement, santé, éducation).

Le dispositif vise à renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale, par une adhésion aux valeurs d'engagement et d'appartenance à la nation. Il a également pour ambition d'offrir aux jeunes l'opportunité de vivre une expérience utile et formatrice.

Depuis 2010, 2294 jeunes ont réalisé une mission en Champagne- Ardenne. Le département en a accueilli 664 soit 30% de l'effectif régional, un niveau qui place les Ardennes en tête de la région en nombre de volontaires par habitant.

En 2015, 161 jeunes ardennais sont entrés dans le dispositif. Ce sont en majorité des jeunes demandeurs d'emploi moins diplômés que les volontaires au niveau national. 30 % d'entre eux sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (pour un objectif national fixé à 25 %). Les missions confiées aux volontaires sont majoritairement portées par des associations largement investies dans le dispositif suivi ensuite par les services de l'État, les collectivités locales et les établissements publics.

À la suite des événements tragiques de janvier 2015, le Président de la république a souhaité conforter ce dispositif et rendre le service civique universel, afin que chaque jeune qui le souhaite ait la possibilité de s'engager. Pour ce faire, le nombre de bénéficiaires a été doublé, passant de 35000 en 2014 à 70 000 jeunes en 2015, avec un objectif de 170 000 volontaires à l'horizon 2017.

C'est dans le cadre de cette mobilisation collective et de promotion du Service Civique, que le Préfet s'est rendu le 15 juillet à la mission locale de Sedan pour honorer le 2000ème service civique en région qui effectuait une mission de mobilité auprès de l'association AMIE, auto-école solidaire.

De la même manière, les missions de service civique s'étendant au domaine de la mémoire et de la citoyenneté, quatre jeunes volontaires ont pu participer aux cérémonies commémoratives du 11 novembre, au cours desquelles ils ont été amenés à lire en public le texte préparé par l'Union Française des Associations de Combattants et victimes de guerre.

50 jeunes services civiques ardennais ont participé à un rassemblement régional organisé le 23 juin 2015.

5. Accompagner les projets des collectivités

5.1. Financièrement, en soutenant l'investissement local

L'accompagnement financier des collectivités

En 2015, l'État a versé 278 millions d'euros aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale et au Conseil départemental des Ardennes au titre des dotations de fonctionnement (toutes composantes DGF comprises).

Le soutien à l'investissement local :

➢186 projets portés par des collectivités territoriales ardennaises ont bénéficié de 5,88 millions d'euros de dotation d'équipement des territoires ruraux. Une attention particulière a été portée sur le démarrage rapide des projets afin de soutenir l'activité dans le secteur du BTP.
➢ 21 projets présentés par les villes de Sedan et de Charleville-Mézières ont été financés à hauteur de 1,48 million d'euros au titre de la dotation politique de la ville.

L'aide à la revitalisation des territoires :

L'Etat a accompagné les projets structurants des collectivités territoriales à hauteur de 1 733.255 € au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires (FNADT), dans les domaines suivants :

- Formation/Industrie : le projet de fabrication additive, Platinium 3D, porté par le CFA de Champagne-Ardenne pour 250 000 € ;
- Enseignement : l'aménagement d'un campus universitaire Moulin Le Blanc pour 1 M€ ;
- Economie : la construction d'un bâtiment d'entreprise sur la zone Actival à Bogny sur Meuse pour 335 000 € ;
- 14 maisons de services au public ont bénéficié d'un montant cumulé de 148 255 € en fonctionnement

Quant au FEDER, les derniers paiements ont concerné la MCL Ma Bohème et la salle de sport Caisse d'Epargne Arena.

5.2. Coopération communale et intercommunale

Communes nouvelles
A la suite de la promulgation de la loi du 16 mars 2015 relative à la l'amélioration du régime de la commune nouvelle pour des communes fortes et vivantes, une communication a été réalisée dans chacun des EPCI du département, prolongée par plusieurs dizaines des simulations en matière de dotations et de fiscalité locales élaborées par les services de l'Etat pour les collectivités intéressées.
Au 31 décembre 2015, une première commune nouvelle "Douzy" a été créée par arrêté du 15 septembre 2015 et regroupant les communes de Douzy et Mairy (2165 habitants). 5 autres projets, pour une création effective au 01 janvier 2016, sont également en cours.

Intercommunalité

La loi NOTRe a modifié le seuil minimal des établissements publics de coopération intercommunale qui doit désormais être de 15.000 habitants (hors cas dérogatoires).

La procédure de révision du schéma départemental de coopération intercommunale a été ouverte.

La CDCI s'est réunie deux fois, les 21 septembre et 12 octobre 2015, séance au cours de laquelle le projet de schéma du représentant de l'Etat a été présenté. Il prévoit la fusion "bloc à bloc" de la communauté de communes Ardenne rives de Meuse et de la communauté de communes Meuse et Semoy, d'une part, et, d'autre part, de la communauté de communes Ardennes Thiérache et la communauté de communes Portes de France.

Ce projet, qui s'inscrit dans une vision de long terme et de stabilité, tend à la réduction du nombre d'EPCI à fiscalité propre, de 9 à 7, et à l'optimisation du rôle des syndicats, qui pourraient passer de 137 à 57.

Ce schéma a été arrêté le 25 mars 2016 pour une mise en oeuvre effective au 1er janvier 2017.

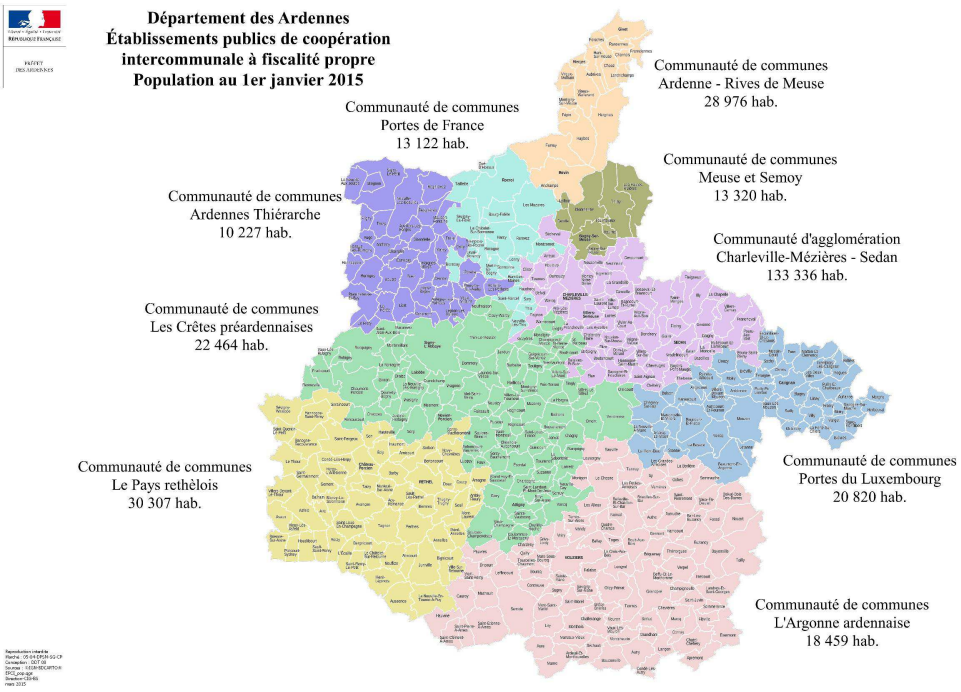

5.3. En contrôlant la légalité des actes

Contrôle de légalité

17.518 actes reçus en 2015 (urbanisme, fonction publique territoriale, marchés publics et affaires générales) contre 22.557 l'année précédente :

- - 5.039 actes par rapport à 2014
- - 22,33% actes par rapport à 2014

Il ne s'agit pas d'une baisse de l'actualité normative des collectivités mais d'un retour à la normale. En raison du renouvellement des conseils municipaux en 2014, les collectivités avaient pris de nombreux actes directement liés à la mise à jour de leur gouvernance.

5.240 actes sont télé transmis par ACTES représentant en moyenne sur l'année 30 % du nombre total d'actes reçus (en 2014, 23 %). La tendance à fin 2015 est de 52 %.

Contrôle budgétaire :

Le contrôle des actes budgétaires des collectivités locales et de leurs établissements publics est régi par les articles L1612-1 à L1612-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il est exercé a posteriori par le préfet en liaison avec les chambres régionales des comptes (CRC) et vise à faire respecter les règles applicables pour l'élaboration et l'exécution des budgets locaux. En 2015, ce sont 1396 budgets primitifs et 1466 comptes administratifs qui ont été contrôlés par les services de la préfecture.
Deux saisines du juge budgétaire ont été effectuées.

Afin de renforcer la performance et de favoriser la coopération entre les services préfectoraux et les services locaux de la Direction générale des finances publiques, une convention pluriannuelle de partenariat entre le préfet des Ardennes et le directeur départemental des finances publiques a été signée fin décembre 2014. Ce partenariat s'est traduit en 2015 par la mise en œuvre d'un plan d'action définissant les organismes prioritaires, la méthodologie de contrôle et les modalités d'interventions complémentaires des deux administrations.

La préfecture a poursuivi le suivi des emprunts structurés des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.
Six collectivités et établissements ont déposé des dossiers en vue de solliciter le fonds de soutien pour les emprunts à risque.
Cinq d'entre elles ont été déclarées éligibles.

LE BILAN DE LA COPEC (COMMISSION POUR L'EGALITE DES CHANCES ET LA CITOYENNETE) ET L'INSTALLATION DU CORA (COMITE OPERATIONNEL DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME

La COPEC a été réactivée dans le département à la demande du préfet en 2014. Cette instance d'échanges et de concertation a pour objectif de porter et coordonner les actions de :

- prévention contre toutes les discriminations directes ou indirectes fondées sur l'origine, le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race, une religion ;

- promotion des valeurs républicaines, de laïcité, de citoyenneté, de mixité sociale, et d'égalité des chances.

Deux réunions plénières se sont tenues en 2015 : le 16 janvier 2015, axée sur un temps d'échanges et de sensibilisation après les attentats, puis le 23 avril 2015 pour la présentation et la validation d'un plan d'action. Ce plan avait comme objectif de recenser les principales actions déjà réalisées ou programmées par les différents partenaires, pour mieux structurer le travail réalisé dans le département et améliorer sa visibilité. Un bilan a été présenté début janvier 2016 en séance plénière.

Il a pu être recensé de nombreuses initiatives portées par les associations, les collectivités locales et les opérateurs, tendant à promouvoir les valeurs républicaines, la laïcité et la lutte contre les discriminations.

Le constat a été unanime sur le nécessaire engagement des partenaires dans la réalisation de formations sur les valeurs républicaines et le « vivre ensemble », tout en saluant le dynamisme local en la matière. Il a été souhaité de développer plus avant ces actions concrètes de lutte contre la discrimination.

Il est à noter que la COPEC a été transformé au cours de l'année 2015 en « Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » (CORA). Cette nouvelle instance s'organise toutefois dans la continuité des actions déjà entreprises. Le CORA a été installé officiellement le 8 janvier 2016 en Préfecture, réunion au cours de laquelle ont participé de nombreuses associations des représentants de cultes, notamment du culte musulman, des acteurs socio-économiques réunis dans un conseil d'orientation élargi.

Dans ce nouveau cadre, il s'agit dorénavant de mettre en cohérence les actions portées par les opérateurs et de développer en particulier une communication positive sur les actions menées dans le département afin de contrer les discours de haine portés notamment sur les réseaux sociaux.

LES PROJETS EDUCATIFS ET DE TERRITOIRE ET LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Les PEDT sont conçus par les collectivités territoriales sur la base d'un diagnostic partagé, visant notamment à la complémentarité des actions conduites sur le temps scolaire et le temps périséducatif. La cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant est notamment recherchée dans le respect des rythmes de vie propres à chaque tranche d'âge.

Les PEDT concourent aux parcours d'éducation, sportif, artistique et culturel des enfants et des jeunes du territoire. Ils permettent d'améliorer les rythmes de vie de l'enfant, de favoriser l'acquisition des apprentissages et la transmission des valeurs de solidarité, de laïcité et du « vivre ensemble ». Leur déploiement permet également de développer l'emploi et les compétences en accueil périscolaire en adéquation avec les besoins des territoires.

Fin 2015, sur les 138 communes ardennaises porteuses d'école, 116 avaient conventionné avec les services de l'État, soit 86% des communes.

Les services de l'État, DDCSPP et DSDEN et la CAF, assurent un rôle d' accompagnement et de conseil: ils vérifient, préalablement à la signature de la convention, que l'organisation retenue pour l'accueil des enfants permet de garantir leur sécurité, la qualité éducative des activités et leur cohérence avec les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation.

L'État et de la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) pérennisent et développent leur accompagnement financier en direction des collectivités locales :

- Une aide spécifique de 54 euros est allouée par enfant par la CNAF ainsi qu'une aide au fonctionnement des accueils de loisirs déclarés.
- Le nouveau fonds de soutien aux communes pour la mise en place d'activités périscolaires, garantit le maintien de l'aide de l'État en lien avec la conclusion d'un projet éducatif de territoire.

6. Soutenir l'activité économique et l'emploi

6.1. Par des mesures spécifiques en faveur des publics éloignés du marché du travail

Les publics les plus éloignés du marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en grandes difficultés, travailleurs handicapés…) ont accès à des contrats spécifiques pour lesquels l'embauche et l'accompagnement sont encadrés et appuyés financièrement par l'Etat. L'unité départementale de la DIRECCTE suit et coordonne la mise en œuvre de ces dispositifs sur le département en lien avec les opérateurs publics prescripteurs (qui sont Pôle Emploi, les missions locales et Cap Emploi).

Contrats Uniques d'Insertion
Au 31 décembre 2015, 1 760 CAE ont été prescrits sur un objectif annuel de 1 604, soit un pourcentage de réalisation de 109,7 %.
Concernant le secteur marchand, 342 CIE et 27 CIE Starter ont été prescrits sur un objectif global annuel de 416, soit 88,7%.

Emplois d'avenir
Au 31 décembre 2015, 554 emplois d'avenir ont été prescrits, dont 136 en secteur marchand sur un objectif annuel (conventions initiales et renouvellements) de 570 emplois d'avenir, soit un taux de réalisation de 97,19%.

La mobilisation des partenaires de l'emploi sur la demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans se traduit aujourd'hui par une diminution significative du taux de chômage de ce public dans notre département de 4,6% sur l'année.

Contrats de génération
Au 27 décembre 2015, on compte 232 contrats de génération depuis le 17 mars 2013, contre 1 010 en région.
La part du département dans la prescription régionale est de 22,97 %.

Garantie Jeunes
L'objectif principal de ce dispositif est d'amener les jeunes, de 18 à 25 ans révolus qui ne sont ni en emploi ni en études ni en formation et en grande précarité, à s'installer de façon autonome dans la vie active par l'organisation d'un accompagnement global, social et professionnel vers et dans l'emploi ou la formation.
Elle se compose :
- d'une première expérience professionnelle : parcours dynamique associant une multiplication de périodes de travail et de formation
- d'une allocation en appui de cet accompagnement.
Le département s'est engagé dans ce dispositif au 1er septembre 2015, dans le cadre de la 4ème vague d'expérimentation.

Les 4 missions locales du département ont accompagné 112 jeunes en 2015 ; l'objectif 2016 est fixé à 400 jeunes.

Les premières constatations faites sur ce dispositif démontrent un intérêt des jeunes pour cette méthodologie de travail et une satisfaction des missions locales quant à l'évolution des jeunes intégrés, même récemment.

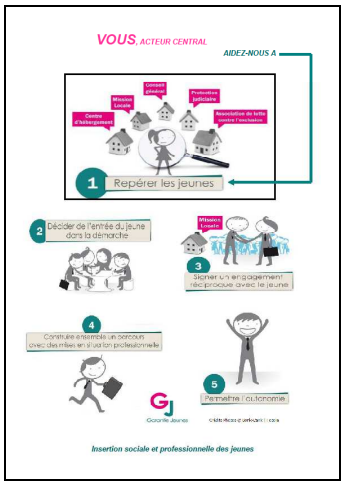

6.2. Par l'accompagnement des entreprises en difficulté

En 2015, l'unité départementale des Ardennes de la DIRECCTE a été fortement mobilisée sur le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) de l'entreprise KME à FROMELENNES.
Au mois de juin, la direction annonce la réorganisation de KME France dont la fermeture du site de GIVET. 282 salariés risquaient ainsi de perdre leur emploi, soit 261 sur le site de Givet et 21 sur le site de Courbevoie.
L'UD DIRECCTE a été sollicitée à de nombreuses reprises sur des problématiques des procédures d'information et consultation par les représentants du personnel.
Outre la rédaction d'injonctions et lettres d'observations, l'UT DIRECCTE a eu des échanges réguliers avec la direction et les représentants du personnel de l'entreprise tout au long de la procédure.
Une articulation étroite avec le Ministère du Travail et la Direction Générale des Entreprises a été nécessaire dans le processus de recherche de repreneurs imposé par la loi Florange.
En novembre 2015, la société finlandaise CUPORI OY a formulé une offre de reprise des activités de production de tubes cuivre de groupe KME.
L'UD DIRECCTE a validé cet accord le 14 décembre 2015.
Ainsi, ce ne sont plus 282 postes mais 68 postes qui ont été supprimés tout en préservant l'activité du site.
Après de longues et âpres négociations, un accord majoritaire est signé le 20 novembre 2015 entre la direction de l'entreprise et les représentants du personnel de KME.

6.3. En luttant contre la travail illégal et la fraude au détachement transnational

Au niveau national, le caractère prioritaire de la lutte contre le travail illégal, et en particulier de la lutte contre la fraude au détachement a été réaffirmé.
2015 est une année particulière, puisqu'en plus du Plan National de Lutte contre la Fraude, il a été adopté un plan national de lutte contre le financement du terrorisme, visant à exploiter au maximum les synergies possibles entre lutte contre la fraude, contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.
Au niveau local, les Comités Opérationnels Départementaux Anti-Fraudes (CODAF) favorisent les opérations concertées en matière de travail illégal, de lutte contre la fraude sociale, fiscale ou douanière,
les signalements entre partenaires.
Interviennent les services de Gendarmerie, Police, URSSAF, MSA, DIRECCTE, Douanes, DDFIP, DREAL, DDCSPP, CPAM, …
Concernant plus particulièrement le groupe lutte contre le travail illégal, il est présidé par le Substitut du Procureur de la République et son secrétariat est assuré par l'UT DIRECCTE.
Ainsi, ont eu lieu en 2015 une quarantaine d'opérations conjointes dans des secteurs aussi variés que les chantiers du bâtiment (10 opérations), les Hôtels, cafés, restaurants (8 opérations) , les transports (6 opérations), les marchés et foires (6 opérations), le commerce (4 opérations)…
Ces contrôles ont donné lieu à une dizaine de procédures et ont permis notamment des redressements URSSAF à hauteur de 350 000 euros et des amendes administratives DIRECCTE à hauteur de 40 000 euros.

6.4. En accompagnant l'innovation

<u>La plate-forme « Platinium 3D »</u>

Dans une démarche collaborative et de mutualisation de moyens en vue d'acquérir les compétences et le savoir-faire sur cette rupture technologique à plus ou moins long terme, une plate-forme régionale dédiée à la fabrication additive a été créée depuis le premier trimestre 2015, sous l'impulsion de l'Etat, et avec l'appui :

- de partenaires industriels (l'UIMM, le pôle de compétitivité MATERALIA),
- de partenaires académiques (Université de Reims Champagne Ardenne),
- d'acteurs de la formation (Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie, Campus des Métiers et des Qualifications procédés et matériaux innovants, Rectorat de Reims),
- de structures en charge du transfert de technologie (CRITT MDTS).

Cette plateforme est financée par l'Etat, qui a piloté en 2014 une étude sur le sujet, le Conseil Régional, le Conseil Départemental des Ardennes, la Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières Sedan, la CCIT des Ardennes, et s'inscrit dans un écosystème territorial cohérent.
Afin d'éviter toute redondance et dans un objectif de simplification, le choix a été fait de ne pas créer une nouvelle organisation mais de s'appuyer sur les différentes structures existantes et de formaliser la collaboration entre les partenaires via un accord de consortium, signé en décembre 2015.

Dotée de machines de R&D de tailles industrielles implantées début 2016 au sein des structures partenaires ardennaises et reposant sur quatre technologies de fabrication additive (sable, métal par lit de poudre, métal par projection et résine), cette plateforme a vocation à permettre aux industriels locaux de prendre connaissance de la technologie dans une logique de diffusion, de transfert de technologie, et d'y réaliser des projets.

Ouverts à tous, ces équipements permettront de former du lycéen en Bac professionnel aux étudiants en doctorat, les formateurs et les salariés des entreprises, ainsi que de réaliser des programmes de recherche portés par les laboratoires de l'Université, le CRITT-MDTS et des entreprises.
Elle a également pour vocation de consolider le pôle de Charleville-Mézières, et de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, en tant que référence sur la recherche et la formation en termes de fabrication additive.

Platinium 3D poursuit quatre objectifs :

- accroître le niveau de maîtrise et d'utilisation des entreprises des procédés de fabrication additive,
- inventer et innover dans les domaines clés (caractérisation des matériaux et des pièces réalisées, leur état de surface et les post traitements),
- favoriser l'émergence de projets collaboratifs (R&D, transfert, formation…),
- développer un point d'entrée fédérateur vers des moyens mutualisés.

Avec l'installation de cette plateforme, d'une chaire industrielle et l'ouverture en 2016 d'une formation d'ingénieurs matériaux sur Charleville-Mézières, l'ensemble d'un nouvel écosystème se met en place. Il a vocation à renforcer la compétitivité de l'industrie métallurgique ardennaise et régionale, et à développer l'attractivité du territoire.

Il convient de noter que l'ensemble des équipements a été réceptionné à fin mars 2016. Les machines sont en état de fonctionnement.
En terme de moyen humain, la plate-forme est doté de trois personnes (un ingénieur pilote, un ingénieur de recherche et un assistant ingénieur) dont les recrutements seront formalisés en totalité pour l'été 2016.

PLATINIUM 3D
FABRICATION ADDITIVE